



Le 7 janvier 2013

Communiqué de presse

DANS UNE REPUBLIQUE LAIQUE, LE CNAFAL REFUSE LE DIKTAT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Dans un courrier adressé le 12 décembre aux 8300 chefs d'établissements privés, le Secrétaire Général de l'enseignement catholique Eric de Labarre, demande aux responsables de ces établissements d'instaurer un débat avec les élèves à propos du « mariage pour tous », avec l'objectif de se mobiliser pour la manifestation du 13 janvier 2013.

Le CNAFAL s'insurge devant cette procédure. Celle-ci sous prétexte de l'intérêt supérieur de l'enfant, tend à faire adopter par ces jeunes les positions de la religion catholique. Dans l'introduction de son courrier, Eric de Labarre a pris la précaution de préciser que la direction de l'enseignement catholique était opposée au mariage entre personnes de même sexe.

Quelle belle leçon de démocratie pour les jeunes, la conclusion est formulée avant même le débat ! Pour le CNAFAL, l'enfant n'appartient à personne. Il faut lui donner les moyens de tisser sa propre vie et de se déterminer librement par lui-même lorsqu'il sera adulte. C'est-à-dire l'envers d'un conditionnement.

Le communiqué accompagnant le courrier est tout aussi éloquent. Les éternels arguments des opposants au mariage pour tous y sont repris, telle que la prévalence des droits à l'enfant, confondu avec un désir d'enfant légitime, propre aussi bien aux hétérosexuels qu'aux homosexuels. A contrario, rien n'est mentionné sur les nombreux enfants (de 30 000 à 300 000 selon les sources) qui vivent déjà dans des familles homoparentales et dont la sécurité juridique n'est pas garantie en cas de décès du parent reconnu.

De même, il est exposé le droit pour l'enfant d'accéder à ses origines. Le CNAFAL y est depuis longtemps favorable, mais il s'interroge sur le refus actuel de l'église catholique de lever l'anonymat du don.

Le mariage civil est une institution de la République depuis deux siècles ; aucune religion n'est en droit de lui imposer sa propre vision. La République n'oblige pas l'église à marier religieusement les homosexuels.

Le CNAFAL approuve pleinement le rappel à l'ordre du Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, mettant en garde sur les risques de dérives et la crainte d'une montée de l'homophobie.

Ce que ne dit pas le représentant épiscopal, c'est que les établissements sous contrat avec l'Etat (loi Debré), coûtent à nos impôts plus de 7 milliards d'euros et le personnel fonctionnarisé est soumis aux mêmes obligations de neutralité que dans le public. C'est donc une rupture de contrat, et le CNAFAL réclame l'abrogation de la loi Debré : on ne peut percevoir des subventions publiques, et en même temps se réclamer du caractère propre de l'enseignement privé confessionnel.

Quand les croisés sont de retour, la République et la laïcité sont en danger. Résistons !

Marie-Odile Pelle Printanier,
Vice-Présidente,
06 85 88 60 78

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 23 82 80 22



Le CNAFAL est agréé, organisation nationale de consommateurs depuis 30 ans. Il siège au Conseil National de la Consommation. Il est attaché à une approche sociale et citoyenne de la défense de consommateurs sans ignorer l'économie et l'exploitation de l'homme par l'homme. Son originalité est d'être non-consumériste. Il est membre de CONSO-FRANCE.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques
108 avenue Ledru Rollin - 75011 Paris
Tél : 01.47.00.02.40 - Fax : 01.47.00.01.86
Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@wanadoo.fr